

Durée : 2 jours Code : D03b-c

Tarif: Nous consulter

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE : Diagnostic Energie « avec mention »

Compétence:

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, A l'exception des personnes en situation de handicap moteur

Parfaire ses connaissances et ses compétences selon les modalités définies par l'arrêté de compétences du 2 juillet 2018 modifié.

Savoir réaliser un Diagnostic de Performance Energétique «avec mention» dont la portée recouvre :

- les compétences visées à l'article R. 134-4
 - pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
 - pour la réalisation des DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation.
- les compétences visées au deuxième tiret de l'article R. 111-20-4 pour la réalisation des attestations pour la réglementation thermique.

Contenu:

Maitriser:

- 1. Les généralités sur le bâtiment.
- 2. La thermique du bâtiment.
- 3. L'enveloppe du bâtiment.
- Les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude (adaptés au DPE tous types de bâtiment).
- 5. Les textes réglementaires.

Savoir:

- élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste.
- évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode
- 8. évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser
- 9. Proposer des recommandations en tenant compte des contextes techniques, juridiques, économiques et environnementaux.
- 10. rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée, corrections.

• Public visé:

Toute personne certifiée réalisant des diagnostics techniques immobiliers

• Rappel des prérequis pour la certification :

Etre titulaire de la certification domaine «énergie avec mention ».

• Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

- Outils pédagogiques et techniques :
- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Utilisation d'un logiciel dédié à la réalisation des DPE.
- Exercices pratiques

Méthode participative basée sur le travail réalisé par le diagnostiqueur sur le terrain et sur l'expérience des formateurs.

- Évaluation des connaissances :
- Exercices de validation des acquis.